

chagues, ayant eu à départager une centaine de candidats, a décerné le premier prix (250.000 francs) par huit voix sur dix à notre collaboratrice, M^{me} Claude-Salvy pour son article « Un chapeau, m'aurais-je inquiété d'un chapeau ? » paru dans les *Nouvelles Littéraires*. Le second prix a été attribué à M. Maxime de Trailles et le troisième à M. Lucien François.

Il est amusant de noter que ce concours avait eu un précédent. En 1927 M. James de Coquet recevait 20.000 francs pour une chronique sur les tissus Rodier tandis que Colette et la princesse Bibesco obtenaient des seconds prix. Souhaitons que ces parrainages illustres portent chance aux heureux lauréats qu'*Industries de la Parfumerie* tient à féliciter.

DANS LE MONDE DE LA PARFUMERIE



Nécrologie.

Nous apprenons avec infiniment de peine le décès survenu à Paris, le 27 juin, de M. E. Baube, Président d'honneur et fondateur du Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

François, Louis-Émile Baube, qui était bien connu dans le monde industriel, était, en outre, commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier du Mérite agricole et Commandeur du Ouissam Alaouite.

Membre d'un grand nombre d'organismes, il assurait en particulier la vice présidence du Comité des Conseillers du Commerce extérieur de la France, du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, ainsi que de l'Association d'Expansion économique.

Il remplissait également les fonctions d'Expert au Tribunal du Commerce et d'Expert en Douanes.

Industries de la Parfumerie adresse à la famille Baube ses condoléances les plus émuës.

Nous avons appris avec tristesse que notre ami et collaborateur, M. E. Arnanet, directeur de la Manufacture de Produits chimiques du Dauphin a perdu sa mère, *Industries de la Parfumerie* adresse à M. Arnanet et à sa famille ses condoléances les plus émuës.



Le 18 juillet 1953, la mort frappait subitement, en pleine activité Henri Estève, mettant un terme brutal à une carrière remplie de travail et de réalisations, qu'il avait poursuivie jusqu'au dernier moment.

Né à Paris le 5 décembre 1890, Henri Estève y fit de brillantes études secondaires, puis obtint sa licence ès-sciences chimiques, physiques, et mathématiques.

Dès la fin de son service militaire, que la guerre prolongea jusqu'en avril 1919, il entra comme préparateur chez le Professeur Delépine. En 1920, il était engagé aux Fabriques de Produits de Chimie Organique De Laire, comme Chef de Laboratoire et Chef d'un Service de Fabrications.

A partir de ce moment, Henri Estève n'a cessé de se consacrer au développement des fabrications de cette Société.

Ses grandes connaissances chimiques, sa parfaite honnêteté scientifique, son infatigable ardeur au travail, son caractère affable et le dévouement absolu qu'il n'a cessé de manifester aux Fabriques De Laire l'ont fait désigner, en 1948, pour y prendre la succession de Raymond Delange, à la Direction des Services Scientifiques et de Production.

Grâce à lui, quantité de produits et de procédés nouveaux ont été trouvés, de même que de nombreuses fabrications ont été mises au point et montées.

M. Estève a joué un rôle important dans le Groupement Technique de la Parfumerie, dont il a été rapporteur de la 2^e Section et qu'il anima de son intense activité.

Sa disparition, aussi brutale qu'inattendue, a plongé dans la consternation, tous ceux qui l'ont approché, tous ceux qui ont travaillé avec lui.

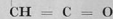
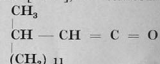
Industries de la Parfumerie présente ses condoléances les plus émuës à sa famille.

Erratum.

Dans l'article de M. G. J. Beets : « Les progrès récents de la chimie macrocyclique », paru dans le numéro de juin d'*Industries de la Parfumerie*, il s'est glissé quelques erreurs typographiques.

C'est ainsi que :

— la formule [VIII], 2^e structure, (p. 200), doit s'écrire :

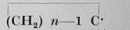


— dans la formule [XIV], (p. 202), on doit lire : civetone → au lieu de →civetone.

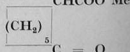
— la formule [XVI], (p. 203), doit être :



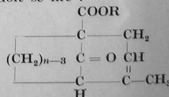
— pour la formule [XX], 4^e structure, (p. 205), il faut rétablir le point qui définit le radical :



— la formule [XXV], 1^{re} structure, (p. 207), doit être :



— quant à la formule [XXVII], 2^e structure, (p. 207), elle doit se lire :



— Enfin, dans le texte, p. 204, colonne gauche, ligne 19 et colonne droite, ligne 1, il faut rétablir comme suit : « dans leurs réseaux cristallins tandis que la configuration stéréochimique des cyclanes se modifie notablement avec... ».